Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260917-2026_68-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**19**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Christophe LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire LECUE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU, Guillaume FREDET.

Absents excusés : /

Absent : /

DELIBERATION 2026.68
OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer la Convention de financement et de réalisation pour la rénovation de l'éclairage public dans le centre-bourg.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le centre-bourg,

Monsieur François ROBIN, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, communément appelé Morbihan Énergies, peut accompagner et subventionner la collectivité dans le cadre de ces travaux,

Considérant que les travaux s'élèvent à 89 300.00 € HT,

Considérant que Morbihan Energies plafonne les dépenses à hauteur de 80 430.00 €HT et peut participer à hauteur de 30% de ce montant soit 24 129.00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (M. Guillaume FREDET) :

- **VALIDE** les travaux de rénovation de l'éclairage public dans le centre-bourg,
- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260917-2026_68-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

Jeanne LE PALLEC

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)

Le Maire,

Noël PAUL